



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gouvernement

Question écrite n° 5224

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la problématique du salaire du Président de la République ainsi que sur celui des ministres. Il souligne que, pour des raisons d'économies et de maîtrise de la dépense publique, il a été décidé une baisse désormais réglementaire des rémunérations. Il note par ailleurs une augmentation du nombre des membres du Gouvernement. Il lui demande de lui faire part du bénéfice en termes de deniers publics entre la baisse présentée comme telle et l'augmentation importante du nombre des membres du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement en fonctions jusqu'au 10 mai 2012 comptait, outre le Premier ministre, quinze ministres, neuf ministres délégués et huit secrétaires d'Etat. Le total des rémunérations versées aux membres du Gouvernement s'élevait à 469 133 euros. Le Gouvernement nommé le 21 juin 2012 compte, outre le Premier ministre, vingt ministres et dix-huit ministres délégués. Le total des rémunérations versées aux membres du Gouvernement s'élève à 392.637 euros.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5224

Rubrique : État

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5197

Réponse publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5911